

Dans le Grand Est, la région et les chambres de métiers font cause commune pour l'apprentissage

[in Partager](#) [f Partager](#) [Tweeter](#)

27/11/2017 | Emilie Zapalski



EMPLOI - FORMATION



Les chambres de métiers et de l'artisanat soutiennent les régions dans leur rôle en matière d'apprentissage. Dans une lettre adressée le 20 novembre 2017 à la ministre, le président de l'APCMA et le président de la région Grand Est, avancent plusieurs propositions, dont le transfert aux régions des missions d'orientation scolaire et la suppression des tranches d'âge pour l'apprentissage dans les métiers de l'artisanat.

"L'Etat doit s'appuyer sur l'expertise et les compétences territoriales de ses partenaires que sont les régions pour mener à bien sa réforme et atteindre les objectifs qu'il s'est prescrits". Dans une lettre adressée le 20 novembre 2017 à la ministre du Travail, Jean Rottner, président de la région Grand Est et Bernard Stalter, président de la chambre régionale de métiers du Grand Est (et aussi président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat) rappellent l'importance de préserver et affirmer la compétence régionale en matière d'apprentissage. "Faut-il rappeler que les CFA interprofessionnels non liés à une branche accueillent 205.000 apprentis sur 405.000 ?", questionnent-ils. La concertation sur la réforme de l'apprentissage a démarré depuis le 10 novembre 2017 et dans ce cadre, nombre d'acteurs craignent que le gouvernement confie cette compétence aux branches professionnelles et aux entreprises. Pour le moment, aucune décision ni orientation dans ce sens n'a été prise, la concertation se poursuivant jusqu'au 25 janvier 2018 (voir notre encadré ci-dessous). "Les conseils régionaux sont d'autant plus en capacité de prendre en compte les besoins spécifiques dans leurs politiques de formation qu'ils sont en lien direct avec les acteurs territoriaux", précise la lettre, insistant sur les autres aides que procurent les régions aux apprentis (logement, équipement, mobilité) : "Cloisonner les formations par secteur ne favorisera pas les besoins en transversalité entre formations pourtant nécessaires pour relever les défis des mutations que vous évoquez", estiment les deux signataires.

Confier aux régions les missions d'orientation scolaire

Plusieurs propositions, que le président de l'APCMA et le président de la région Grand Est souhaitent discuter avec la ministre, sont présentées dans le courrier. Parmi elles : le transfert aux régions des missions d'orientation scolaire, d'informations sur les métiers et les évolutions de l'emploi, en lien avec les autorités académiques et les acteurs économiques, et le renforcement des mutualisations entre CFA et lycées professionnels, "ce qui aurait pour avantage de faciliter l'exercice conjoint en lycée et en alternance pour les enseignants et les formateurs mais aussi l'accès commun aux plateaux techniques", précise le document. Autres propositions : mettre à disposition des collégiens, jeunes décrocheurs et étudiants des outils adaptés (application dédiée, simulateur) les informant sur la réalité des métiers, simplifier et raccourcir les procédures de certification, et mettre en place des passerelles entre les différentes formations, universitaires et professionnelles, à travers la "modularisation des formations et des parcours de formation en apprentissage pour les adapter au profil et aux acquis des apprentis mais aussi pour répondre avec réactivité aux besoins des entreprises". La possibilité de ne pas limiter l'apprentissage dans les métiers de l'artisanat à une tranche d'âge est également avancée. La région Grand Est fait partie des régions qui expérimentent l'apprentissage jusqu'à 30 ans. Une expérimentation qui "permet de prendre en compte les erreurs d'orientation et les attentes en matière de réorientation du public jeune".

Le calendrier de la concertation sur l'apprentissage

Lancée le 10 novembre 2017, la concertation sur l'apprentissage doit déboucher début février 2018 sur un rapport remis à la ministre du Travail. Sylvie Brunet pilote la concertation, qui est organisée par France stratégie. Les ministères du Travail, de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur, ainsi que les régions, les organisations syndicales, patronales, et les chambres consulaires se réunissent ainsi chaque semaine sur des thèmes spécifiques, autour de quatre groupes de travail (parcours de l'apprenti, gouvernance et financement, offre de formation et certification, et entreprises et apprentissage). Ils doivent faire un point d'étape en réunion plénière le 22 décembre et clôturer leurs travaux le 25 janvier, lors d'une nouvelle réunion plénière. A partir de ces travaux, un projet de loi, comprenant également un volet sur la réforme de la formation professionnelle et de l'assurance-chômage, sera élaboré et présenté au printemps 2018 au Parlement. Le gouvernement souhaite une adoption avant la fin de l'été.